

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté, Égalité, Fraternité

Département du Morbihan
Arrondissement de PONTIVY
Canton de PLOERMEL
Commune de MOHON

Décision numéro 55/2021 du 22 octobre 2021

**OBJET : DEPOT DE DOSSIER DE DEMANDE D'AIDE FORFAITAIRE EXCEPTIONNELLE
AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL AU TITRE DU PROGRAMME VOIRIE,
AMENAGEMENT ET MOBILIER URBAINS POUR LES COMMUNES DE MOINS DE 10 000
HABITANTS**

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2122-22 et L 2122-23,

Vu la délibération N° 11 du 13 juillet 2020 (N° 26) portant délégations de pouvoirs au Maire par le Conseil Municipal et lui permettant notamment de demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions,

Vu la proposition du Conseil Départemental du 13 septembre 2021 pour attribuer une aide forfaitaire exceptionnelle de 50 000 euros pour les Communes de moins de 10 000 habitants au titre du programme voirie, aménagement et mobiliers urbains,

DECIDE

Article 1^{er} : Il est déposé le 22 octobre 2021 :

- un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Départemental afin de bénéficier d'une aide forfaitaire exceptionnelle de 50 000 euros pour aider au financement de plusieurs dossiers listés ci-dessous. Les projets ne pouvant dépasser plus de 80 % d'aides publiques.
 - * Dossier 1 = aménagement et réfection d'une station de vidange pour camping-cars
 - * Dossier 2 = marquages à la résine sur chaussées
 - * Dossier 3 = marquages à la résine – travaux complémentaires
 - * Dossier 4 = sécurité aux abords de l'école et pose de totems avertisseurs
 - * Dossier 5 = accessibilité pour personnes à mobilité réduite (pose de systèmes d'accès et de protection pour PMR et travaux complémentaires)
 - * Dossier 6 = travaux de voirie en agglomération
 - * Dossier 7 = travaux de voirie hors agglomération
 - * Dossier 8 = travaux de mise en sécurité (ligne de vie pour accès sur toiture et purge de la charpente du beffroi)
 - * Dossier 9 = achat de mobilier urbain (bancs et tables d'extérieurs)
 - * Dossier 10 = achat d'une cuve de récupération d'eau de pluie de 12 500 litres
 - * Dossier 11 = aménagement d'aires de jeux et structures

Le montant total des dépenses s'élève à 127 795 euros HT.

Fait à Mohon le 22 octobre 2021

Le Maire,
Francis MAHIEUX

Le Conseil Municipal sera informé lors de la prochaine séance

